

TÉLÉSOIN

UN ACTE ACCESSIBLE,
SIMPLE ET SÉCURISÉ !

Un service de
télésanté

TÉLÉSOIN

UN ACTE SIMPLE ET SÉCURISÉ !

Solution permettant à un professionnel paramédical ou à un pharmacien d'accompagner lors d'un soin à distance, son patient par visioconférence sécurisée.

Objectifs

Le télésoin permet à un professionnel paramédical ou à un pharmacien de prendre en charge un patient et de le suivre à distance grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Les bénéfiques

- Continuité des soins
- Facilite l'accès aux soins
- Permet d'éviter les déplacements

Comment y accéder ?

Pour les professionnels : sur ordinateur, via Norm'Uni, point d'accès aux services e-santé Normands.
Pour les patients : sur ordinateur ou en mobilité (smartphone ou tablette)

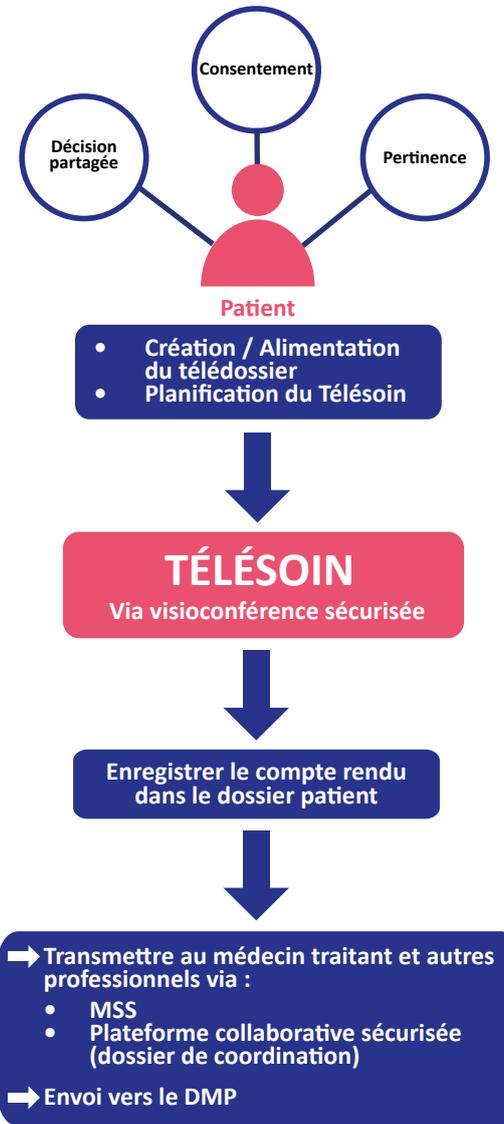
Pour qui ?

Le télésoin est accessible pour tous les patients, dès lors que le professionnel le juge pertinent et que le patient donne son consentement, et s'applique donc à différentes situations de soins. Il existe toutefois quelques cas d'exclusion (rencontre physique indispensable ou équipement spécifique...). Un premier soin en présentiel aura lieu autant que possible, mais un primo-télésoin peut être pertinent dans certains cas car il facilite l'accès au soin.

Quels professionnels peuvent réaliser le télésoin ?

Professions	Télésoin autorisé	Télésoin pris en charge par l'Assurance Maladie
Pharmaciens	●	●
Infirmiers	●	●
Masseurs-kinésithérapeutes	●	●
Orthophonistes	●	●
Orthoptistes	●	●
Pédicures-podologues	●	●
Orthoprothésistes	●	
Épithésistes	●	
Ocularistes	●	
Opticiens-lunetiers	●	
Psychomotriciens	●	
Podo-orthésistes	●	
Orthopédistes-orthésistes	●	
Ergothérapeutes	●	
Manipulateurs d'électroradiologie	●	
Audioprothésistes	●	
Diététiciens	●	
Techniciens de laboratoire médical	●	





Recommandations pour la mise en œuvre

1/ Préalable

- **Réglementation** : Même exigence que le présentiel. Respect des règles d'exercice, déontologie, bonnes pratiques professionnelles, confidentialité des données.
- **Organisation** : Prévoir des plages dédiées au télésoin.
- **Locaux** : Lieu calme et lumineux pour garantir la qualité des échanges.
- **Matériel** : Connexion Internet adaptée, outils de vidéoconférence, messagerie sécurisée de santé, accès au dossier médical partagé.
- **Sécurité des données** : Respect du RGPD, hébergement des données de santé (HDS), sécurité des systèmes d'information.

2/ Avant le télésoin

- **Décision partagée** : Le patient et le professionnel décident ensemble de la pertinence du télésoin.
- **Information et consentement** : Le patient est informé des modalités, alternatives, confidentialité, coût, etc. Son consentement est recueilli et tracé.
- **Pertinence du télésoin** : Évaluation de la situation clinique, capacité du patient à communiquer à distance, nature du soin, disponibilité des données nécessaires.

3/ Réalisation du télésoin

- **Visioconférence sécurisée** : Obligatoire pour garantir la qualité de la prise en charge et permettre le remboursement.
- **Identification** : Le patient et le professionnel doivent être identifiés et authentifiés.
- **Communication** : Assurer une bonne qualité sonore et visuelle, favoriser l'expression du patient, respecter la confidentialité.
- **Compte-rendu** : Enregistrer le compte-rendu dans le dossier patient et, si possible, dans le dossier médical partagé. Transmettre au patient, au médecin traitant et aux autres professionnels impliqués via une messagerie de santé sécurisée ou une plateforme d'échange sécurisée (ex : dossier de coordination).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
projets@normand-esante.fr

02 50 53 70 00



Site de Caen - Siège

Bâtiment Comète - 7 longue vue des astronomes - 14111 LOUVIGNY

Site de Rouen

1231 rue de la sente aux bœufs - 76160 ST MARTIN DU VIVIER

02 50 53 70 00 | contact@normand-esante.fr | www.normand-esante.fr

Normand'e-santé (NeS)

